

ARRÊTÉ N°60-2026
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
REGLEMENTANT L'ENTRETIEN DES ARBRES AU PARC VUATToux

COMMUNE DES MATELLES



Madame la Maire des Matelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2212-1 et 2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire, l'article L2213-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L325-1 à L325-11, L411-1, L411-6, R411-1 à R411-8, R411-17 à R411-28, R471-1 à R471-13 ;

Vu le Code de la Sécurité intérieure

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'arrêté n°2026- DRH-051 portant délégation de signature à monsieur Pierre ADER,

Considérant l'entretien en régie du patrimoine arboré du Parc Vuattoux notamment la taille et l'abattage d'arbres conformément aux préconisations de l'ONF,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser à titre exceptionnel l'occupation du domaine public, de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Autorisation d'organisation et occupation du domaine public

Article 1er : Les services techniques de la ville des Matelles sont autorisés à occuper le domaine public du Parc Vuattoux afin de procéder à l'entretien des arbres.

Circulation piétonne

Article 2 : La circulation des piétons sera interdite pendant la phase de travaux du lundi 13 juillet 2026 au 17 juillet 2026 de 6h à 14h. Les accès seront fermés en fonction de l'avancement du chantier.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution en ce qui les concerne à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de la Gendarmerie de Saint Gély du Fesc.
- Monsieur le Préfet de l'Hérault
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie des Matelles.

Les Matelles, le 10 juillet 2026
Par délégation de Madame la Maire,
Pierre ADER, le 2ème adjoint

